

## DÉFINITIONS

« **Catalogue Cadeaux** » désigne le catalogue, accessible à l'adresse <http://www.beaute-addict.com/boutique/boutique.php>, répertoriant les différents cadeaux mis à disposition des Membres en échange de points collectionnés dans le cadre du Club Beauté Addict et dans la limite des stocks disponibles.

« **CERIV** » désigne la société CERIV, société par actions simplifiée au capital de 140.400 euros, ayant son siège social sis 14 Allée Coysevox – 35000 Rennes, inscrite au Registre du Commerce et des CERIV de Rennes identifiée sous le numéro 435 071 014. CERIV, exploitant le site Internet [beaute-addict.com](http://www.beaute-addict.com) tel que défini ci-après.

« **Club Beauté Addict** » désigne le club virtuel créé par CERIV à l'adresse du Site tel que défini ci-après, permettant à ses membres de recevoir des informations régulières relatives au thème de la beauté et/ou de participer à des jeux, des concours ou à des programmes spécifiques.

« **Membre** » désigne toute personne inscrite au Club Beauté Addict.

« **Partenaire** » désigne toute société ayant conclu avec CERIV un accord en vue de fournir des cadeaux dans le cadre du Programme de fidélisation, et/ou toute société prenant l'initiative d'une opération exceptionnelle autour de ses produits ou services et permettant de bénéficier de points intitulés «points bonus».

« **Points Addicts** » désigne les points collectés par tout Membre du Club Beauté Addict en contrepartie d'actions participatives effectuées sur le Site énoncées à l'article 3-1-2.

« **Programme de fidélisation** » désigne le programme spécifique de fidélisation conçu au profit des Membres du Club Beauté Addict leur permettant de collectionner des points en effectuant des actions participatives proposées dans le cadre du Club Beauté Addict.

« **Règlement** » désigne le présent règlement régissant les modalités du Programme de fidélisation.

« **Site** » désigne le site Internet accessible à l'adresse <http://www.beaute-addict.com>, permettant de s'adhérer en ligne au Club Beauté Addict et au Programme de fidélisation.

« **Foyer** » désigne une ou plusieurs personnes physiques vivant sous le même toit.

Les définitions mentionnées ci-dessus font partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

1-1 Le Règlement a pour objet de définir les modalités du Programme de fidélisation conçu par CERIV au profit des Membres du Club Beauté Addict.

1-2 Le Règlement s'applique de manière exclusive entre CERIV, les Membres et les Partenaires. Le Règlement est accessible sur le Site et disponible sur simple demande auprès de CERIV à l'adresse suivante : [contact@beaute-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com)

## ARTICLE 2 : MODALITES GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELISATION

## **2-1 Objet du Programme de fidélisation**

2-1-1 CERIV gère et administre le Programme de fidélisation du Club Beauté Addict accessible sur le Site à l'adresse [http://www.beaute-addict.com/inter\\_addict.php](http://www.beaute-addict.com/inter_addict.php). Ce Programme de fidélisation a été créé exclusivement au profit des Membres du Club Beauté Addict, disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail.

2-1-2 Le Programme de Fidélisation a pour objet de permettre à chaque Membre du Club Beauté Addict de collecter des Points Addicts sur le Site ou chez les partenaires de CERIV, en effectuant des actions participatives sur le Site au cours d'une période donnée et dans les conditions énoncées ci-après. En fonction du nombre de points acquis par le Membre au cours de cette période donnée, celui-ci peut procéder à l'échange de ses Points Addicts contre des cadeaux présents dans le Catalogue Cadeaux ou des avantages qui lui sont proposés sur le Site dans les conditions exposées ci-après.

2-1-3 Des points intitulés «points bonus» pourront être obtenus exceptionnellement dans le cadre d'opérations ponctuelles mises en place par CERIV ou par un Partenaire de CERIV avec l'accord de cette dernière, sous réserve du respect des conditions spécifiques précisées dans le cadre de cette opération exceptionnelle et de l'acceptation des présentes.

## **2-2 Adhésion au Programme de fidélisation**

2-2-1 L'adhésion au Programme de fidélisation est gratuite, à l'exception des frais de connexion Internet et de correspondance qui restent à la charge du Membre.

2-2-2 L'adhésion est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus, résidant en France Métropolitaine Monaco et Corse ou ayant son adresse habituelle en France Métropolitaine, disposant d'une adresse e-mail personnelle et d'un accès Internet. Les personnes morales ne peuvent pas adhérer au Programme de fidélisation.

2-2-3 Toute personne physique souhaitant adhérer au Programme de fidélisation doit remplir le formulaire d'adhésion personnelle au Club Beauté Addict disponible sur le Site. Par sa demande d'adhésion au Programme de fidélisation, cette personne physique est réputée avoir pris connaissance et valablement accepté les termes du Règlement, accessible sur le Site et disponible sur simple demande auprès de CERIV à l'adresse suivante: [contact@beaute-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com)

2-2-4 Il n'est accepté qu'une seule adhésion par personne quel que soit notamment le nombre d'adresses email dont cette personne dispose.

2-2-5 Il n'est accepté que deux adhésions par Foyer sous réserve expresse qu'il s'agisse de deux interlocuteurs effectifs distincts.

2-2-6 CERIV se réserve le droit de refuser l'adhésion de toute personne ne remplissant pas les conditions requises susvisées.

2-2-7 Tout changement d'adresse, de nom et/ou de l'une des informations demandées au Membre lors de son inscription au Club Beauté Addict, devra être rectifié par le Membre lui-même dans son compte personnel dans les meilleurs délais, CERIV se réservant le droit de demander toutes pièces justificatives jugées nécessaires et de procéder à tout moment à la vérification de l'ensemble des informations relatives au compte du Membre. Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable des conséquences de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

2-2-8 L'adhésion au programme de fidélisation implique l'acceptation du mode de fonctionnement général du site et notamment de ses composants spécifiques. Il est expressément précisé qu'à ce titre figurent l'acceptation de recevoir la Newsletter hebdomadaire personnalisée ainsi que les mails commerciaux présentés par le site.

2-2-9 Toutes les informations relatives au Programme de fidélisation sont accessibles sur le Site et toute correspondance doit être adressée par e-mail à l'adresse : [contact@beaute-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com)

## 2-3 Compte personnel

2-3-1 Chaque Membre du Club Beauté Addict dispose d'un compte personnel avec un identifiant personnel constitué par son adresse e-mail et un mot de passe qu'il aura choisi.

2-3-2 La communication au préalable par le Membre de son adresse e-mail et de son mot de passe sera nécessaire pour tout accès à son compte personnel. L'adresse e-mail du Membre devra être communiquée au préalable à CERIV pour toute demande de renseignement concernant le Programme de fidélisation qu'il aura adressé par l'intermédiaire de l'adresse [contact@beaute-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com).

2-3-3 Chaque Membre peut consulter le nombre de points qu'il a collecté grâce aux actions effectuées sur le Site, sur son compte personnel.

2-3-4 Ce compte personnel ainsi que les points acquis, ne peuvent en aucun cas être transférés, cédés, tant à titre gratuit qu'onéreux, ni combinés avec le compte ou les points de tout autre Membre au Programme de fidélisation ou disposant d'un compte dans le cadre d'un autre programme de CERIV (sauf dispositions contraires communiquées spécialement à cette fin au Membre). L'utilisation de ce compte personnel attribué dans le cadre du Programme de fidélisation est réservée exclusivement à son titulaire.

2-3-5 Les Points Addicts cumulés dans le cadre du Programme de Fidélisation ne peuvent être convertis en espèces.

2-3-6 Le Membre pourra à tout moment consulter son compte personnel. Un relevé de compte pourra être communiqué par e-mail au Membre sur simple demande.

## ARTICLE 3 : MODALITES PARTICULIERES DU PROGRAMME DE FIDELISATION

### 3-1 Conditions d'octroi des Points Addicts

3-1-1 Pour permettre l'attribution de ses Points Addicts, chaque Membre doit préalablement s'être identifié à l'aide de son identifiant et de son mot de passe.

3-1-2 Sous réserve de validation par CERIV dans les conditions énoncées à l'article 3-1-5, les actions participatives ouvrant droit à l'octroi de Points Addicts sont les suivantes :

- Inscription au Club [beaute-addict.com](http://beaute-addict.com) : **100 points**
- Création du blog : **80 points**
- Mise à jour du blog : **10 points**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite d'une mise à jour par jour**.
- Ajout d'un commentaire dans un Blog : **1 point**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de cinq commentaires par jour**.
- Dépôt d'un avis sur un produit : 5, 10, 15 ou 20 **points, suivant la qualité de l'avis**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de un avis par jour**.
- Parrainage d'un (e) ami (e) au Club Beauté Addict : **10 points**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de deux inscriptions validées de filleuls par jour**.

■ **Ajout d'un commentaire d'un filleul** dans les blogs: **1 point**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de cinq commentaires par jour et ce durant 45 jours consécutifs à l'inscription du filleul..**

■ **Intervention d'un filleul** sur le forum : **1 point**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de cinq posts par jour et ce durant 45 jours consécutifs à l'inscription du filleul...**

■ Dépôt de post(s) dans le Forum : **1 point**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que **dans la limite de cinq posts par jour.**

■ En créant une fiche produit dans le répertoire de produits : **10 points** étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points qui lui est attribué que dans la limite de une fois par jour.

■ En participant au concours maquillage en tant que candidate : **1 point**, étant précisé que cette action ne peut être créditée du nombre de points que dans la limite de une fois par jour.

3-1-3 Toute action peut quand même être effectuée sur le Site au-delà des limitations susvisées mais ne peut donner lieu à l'octroi de Points Addicts.

3-1-4 CERIV se réserve le droit de modifier ce barème de points à tout moment et sans préavis.

3-1-5 Sous réserve des limitations énoncées à l'article 3-1-2, chaque action ne sera créditée du nombre de Points Addicts qui lui est attribué qu'après validation par CERIV. CERIV se réserve le droit d'apprécier la pertinence et l'originalité des actions effectuées sur le Site et par conséquent de ne pas les valider.

3-1-6 Le compte personnel de chaque Membre ne peut être crédité qu'une seule fois pour une même action.

3-1-7 CERIV se réserve le droit de débiter des points indûment inscrits sur le compte personnel de tout Membre. Elle se réserve également la possibilité de lui créditer des points lors de campagnes promotionnelles ponctuelles, portées à la connaissance des Membres en temps opportun et pouvant notamment dépendre de son rattachement géographique et de sa fréquence ou de son volume d'actions effectuées sur le Site.

3-1-8 Des Points Addicts ne pourront être portés au crédit du compte d'un Membre pour des actions antérieures à la date d'inscription du Membre au Club Beauté Addict.

3-1-9 CERIV se réserve le droit de modifier à tout instant les termes du présent Règlement et sans préavis.

3-1-10 A tout moment, chaque Membre a la faculté de consulter en ligne sur le Site le solde de son compte personnel en y accédant à l'aide de son identifiant et de son mot de passe. Les réclamations éventuelles doivent être adressées à CERIV- 14 Allée Coysevox – 35000 Rennes sous un délai de 7 jours maximum.

## **3-2 Conditions d'octroi des cadeaux**

3-2-1 Toute livraison de cadeau sera effectuée sur vos instructions et ne sera réalisable qu'en France Métropolitaine. Le délai moyen de livraison des produits du Catalogue est de trente (30) jours ouvrés.

3-2-2 Les cadeaux consistent en produit(s) et/ou service(s) fournis par des Partenaires de CERIV dans le cadre d'accords spécifiques intervenus entre CERIV et ses Partenaires.

3-3-3 La liste des cadeaux offerts figure sur le Site dans le Catalogue Cadeaux ainsi que le nombre de points requis pour l'obtention de chacun de ces cadeaux. Cette liste fait l'objet d'une mise à jour régulière par CERIV.

3-2-4 Dès lors qu'il a cumulé un nombre suffisant de Points Addicts, tout Membre peut alors commander le cadeau de son choix dans la limite des points cumulés et des stocks disponibles et de un exemplaire uniquement. Cette commande s'effectue en remplissant une demande sur son compte personnel.

3-2-5 Les cadeaux offerts par CERIV et/ou ses Partenaires sont valables dans la limite des stocks disponibles et réactualisés régulièrement. Par conséquent, toute demande de cadeau parvenant après épuisement des stocks sera rejetée.

3-2-6 Dans l'hypothèse où avant toute demande de cadeau(x), pour des raisons indépendantes de sa (leur) volonté ou qui rendraient impossible ou difficile la remise du (des) produit(s) ou service(s), CERIV et/ou ses Partenaires se réservent le droit de modifier et d'annuler toute commande après en avoir informé au préalable les Membres. Les points nécessaires à l'obtention de ce ou ces cadeaux seront alors recredités sur le compte des Membres, sans que ces Membres puissent se prévaloir d'une quelconque indemnité.

3-2-7 La validation de la commande sera confirmée au Membre par mail. Le cadeau ne sera réputé acquis qu'après réception du mail de validation de commande par le Membre.

3-2-8 Dès émission de la demande de cadeaux, le compte personnel du Membre est débité du nombre de points correspondant au cadeau demandé, selon le barème en vigueur à la date de la commande.

3-2-9 CERIV ne pourra être tenu responsable en cas de retard d'acheminement des cadeaux, de perte ou de destruction du fait de la Poste ou de tout autre commissionnaire de transport.

3-2-10 Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables.

3-2-11 Les cadeaux sont expédiés dans un délai de 3 semaines à réception par CERIV de la commande. Cependant, ces délais sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à être allongés au cas de surcroît d'activité, sans que le Membre puisse revendiquer quelque compensation que ce soit.

3-2-12 Les cadeaux gagnés par le Membre sur le Site ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une commercialisation, d'une vente ou d'un échange sous quelque forme que ce soit. Toute action effectuée en ce sens par un Membre du Club Beauté Addict entraîne sa radiation immédiate et la perte de ses points.

#### **ARTICLE 4 : RADIATION DES MEMBRES**

4-1 Toute acquisition illicite de points par un Membre, tout manquement par un Membre aux conditions du Règlement, toute utilisation abusive ou toute falsification des informations communiquées à CERIV ou à ses Partenaires entraîne de plein droit la radiation du Membre et la perte de ses points. Le Membre exclu peut également être interdit de toute adhésion ultérieure au Club Beauté Addict. En cas de décès d'un Membre ou d'inactivité de celui-ci pendant au moins 1 an, CERIV procédera à la clôture du compte. Il en sera de même en l'absence de fourniture par le Membre, sur première demande de CERIV, des documents justificatifs d'identité et/ou de résidence.

4-2 CERIV se réserve le droit de radier tout Membre ayant utilisé de manière abusive ou frauduleuse le Programme de fidélisation ou dont le comportement porte préjudice aux intérêts de CERIV ou ayant lui-même ou par tout tiers agissant pour son compte, falsifié des informations transmises à CERIV.

4-3 Le Membre qui souhaite résilier son adhésion au Club Beauté Addict et de facto au Programme de fidélisation, devra le notifier par e-mail à [contact@beaute-addict.com](mailto:contact@beaute-addict.com) ou le faire directement dans son compte. Lors de cette résiliation, le solde des points figurant sur son compte personnel sera perdu.

4-4 Enfin, CERIV se réserve le droit de mettre fin au Programme de fidélisation avec un préavis de 1 mois adressé aux Membres. En cas de suppression du Programme de fidélisation, aucun point nouveau ne pourra être comptabilisé à compter de la date de fin du Programme communiquée et le Membre

disposera alors d'un délai de 3 mois pour formuler sa demande de cadeaux au titre des points déjà acquis. Au delà de cette date, aucune demande de cadeau auprès de CERIV ou de ses Partenaires ne pourra être acceptée.

4-5 Les Points Addicts n'ont pas de date limite de validité. Cependant, si un Membre décide de supprimer son compte ou si un Membre est radié du Programme, l'ensemble de ses Points Addicts seront définitivement perdus.

## **ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES**

5-1 En adhérant au Club Beaute Addict, vous autorisez CERIV à collecter, conserver, exploiter, mettre à jour et, le cas échéant, à transmettre aux partenaires, et ce, dans les limites autorisées par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout ou partie des informations transmises dans le formulaire d'adhésion et toute autre information personnelle transmise à CERIV dans le cadre du programme.

5-2 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Membre dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives qui le concernent et qu'il peut exercer en écrivant à CERIV aux coordonnées suivantes :

CERIV  
14 Allée Coysevox  
35000 Rennes  
[contact@beaute-job.com](mailto:contact@beaute-job.com)

5-3 CERIV pourra mettre en place des cookies. Ils seront uniquement utilisés pour reconnaître chaque adhérent.

## **ARTICLE 6 : DIVERS**

6-1 Les réponses des Membres aux questions posées lors de l'adhésion sont obligatoires. Ces données seront, sauf opposition du Membre, conservées au minimum pendant la durée de validité des Points Addicts.

6-2 Le Membre accepte de recevoir après son adhésion les lettres d'information adressées par CERIV. Le Membre, s'il le souhaite, pourra faire interrompre cette transmission par la suite à tout moment.

6-3 Les cadeaux fournis par les Partenaires le seront dans le cadre des conditions générales propres à chacun de ces Partenaires. Chacun desdits Partenaires assume à l'égard des Membres la responsabilité de tout préjudice résultant des cadeaux fournis par lui dans les conditions légales et réglementaires applicables. CERIV ne saurait être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de ses obligations par l'un des Partenaires.

## **ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION**

7-1 En cas de divergence sur l'interprétation des conditions du Règlement, la loi française sera seule applicable.

7-2 Tout litige relatif au Règlement, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes dans le ressort duquel se trouve le siège social de CERIV.